AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0630
FR0010949404-FS0306

22 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STENTYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mars 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2018, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société STENTYS et détenir 1 785 558 actions STENTYS représentant autant de droits de vote, soit 6,65% du capital et 6,62% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	1 785 558	6,65	1 785 558	6,62
Total CDC	**1785 558**	**6,65**	**1 785 558**	**6,62**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société STENTYS[3].

À cette occasion, Bpifrance Particpations SA a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 813 317 actions représentant 26 956 632 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société STENTYS en date du 14 mars 2018 et prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 18¬052 en date du 20 février 2018.